

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES INTERCLUBS BADMINTON CLUB BOURG-EN-BRESSE CEYZERLAT

Les Interclubs à Bourg en Bresse

Les équipes et les joueurs d'interclubs (IC) assurent la représentation du club (donc de ses valeurs) dans le département, la région, et au niveau national.

Les équipes sont composées en fonction de l'intérêt du club.

Les joueurs y jouent dans l'intérêt du club, avant leur intérêt individuel.

Esprit d'équipe, intégration, solidarité, cohésion, ambiance respect, collectif, dépassement de soi, convivialité, partage et plaisir à partager les moments communs y sont de mise.

Les interclubs constituent un des axes forts du club, dont ils sont un moyen de rayonnement. Ils n'ont cependant pas la primauté par rapport aux autres compétitions.

Les équipes

Les objectifs des équipes sont proposés par la commission interclubs. Ils sont fixés a minima (ex : une équipe dont l'objectif est le maintien pourra envisager la montée en division supérieure, sauf avis expresse contraire).

Les résultats des équipes ont un niveau d'importance équivalent, quel que soit le niveau auquel elles évoluent. Des priorités pourront cependant être établies dans la composition, en fonction des objectifs du club.

Un joueur pourra être sélectionné dans une équipe et appelé à évoluer dans une équipe d'un niveau inférieur ou supérieur, afin de répondre aux objectifs du club.

Les joueurs qui composent une équipe pouvant monter en division supérieure ne sont pas garantis de jouer à ce niveau supérieur, même si une équipe du club était dans la division supérieure et descend.

Le Conseil d'Administration

En fin de saison, sur proposition de la commission, le CA fixe les priorités des équipes pour la saison suivante.

En début de saison, une fois la possibilité de composition des équipes établie et les poules connues, il fixe les objectifs des équipes, dans le respect des orientations politiques données.

Il nomme les membres permanents de la commission interclubs.

La commission Interclubs

Elle est composée de membres permanents (4 souhaités + le salarié/entraîneur du club), et de l'ensemble des capitaines ou représentants des équipes désignés. Ses membres sont régulièrement engagés dans les IC chaque année. L'entrée dans la commission en tant que membre permanent se fait sur demande et approuvée par le Conseil d'Administration (CA).

En début de saison, elle propose les objectifs des équipes, en lien avec les priorités qu'il a définies.

Elle anime la vie des IC.

Elle organise la réunion de sélection des équipes en début de saison et y rappelle les priorités et/ou objectifs du club. Les membres permanents désignent les effectifs de chaque équipe en début de saison en favorisant la cohésion au sein de chacune d'entre elles.

La commission participe à la réflexion des capitaines destinées à la sélection des équipes, lors de chaque journée.

Elle émet un avis et propose les capitaines, sur la base des candidatures reçues et du déroulement de la saison écoulée.

Elle joue un rôle de médiation, elle tranche des litiges, en s'appuyant sur les objectifs annoncés pour la saison en cours et les valeurs du club.

Elle peut être sollicitée par un joueur/une joueuse en cas de question sur le déroulement des IC et les choix opérés.

La commission est décisionnaire sur les aspects techniques. Sur des sujets identifiés, elle émet des avis qu'elle soumet au CA.

Voici la liste non exhaustive des sujets abordés par la commission :

- ✓ Avis sur les capitanats de la saison
- ✓ Proposition de capitanats pour la saison n+1
- ✓ Composition des équipes en début de saison
- ✓ Sélection des joueurs avant les journées IC

- ✓ Litiges entre capitaines/joueurs : les capitaines concernés ne prennent alors pas part au vote
- ✓ Améliorations techniques sur le fonctionnement des IC...

Les capitaines

➤ Sélection des capitaines

Les capitaines sont nommés, sur proposition des joueurs par les membres permanents de la commission Interclubs, qui gère la procédure de candidature.

En l'absence de nomination d'un capitaine, un capitanat tournant est organisé au sein de l'équipe, sur chaque journée à jouer.

En fin de saison, chaque capitaine est considéré comme démissionnaire.

Il n'y a pas de limite au nombre de mandats qu'un capitaine peut assurer.

➤ Les engagements des capitaines

Ils représentent le club. Ils s'efforcent de respecter les objectifs techniques et les valeurs du club (sportives, humaines, écologiques...)

Ils se conforment aux décisions prises par la commission interclub concernant la sélection des effectifs des équipes.

Les capitaines sont invités à nommer un vis-capitaine, sur qui ils pourront s'appuyer pour les décisions à prendre. Les binômes capitaines/vis-capitaines seront mixtes si possible.

Au niveau logistique et administratif, chaque capitaine s'engage à :

- ◆ Respecter le règlement des IC propre à la division de son équipe (ICN , ICR ou ICD)
- ◆ Connaître les classements de tous ses équipiers lors des journées afin d'établir des compositions d'équipes autorisées (ordre des simples, doubles, etc...)
- ◆ Être vigilant à la limitation du nombre de joueurs mutés et/ou étrangers dans son équipe
- ◆ Organiser les déplacements et repas sur les différents lieux d'interclubs (journées à l'extérieur)
- ◆ Veiller aux tenues vestimentaires de ses coéquipiers afin d'éviter des amendes/pénalités (ICN & ICR)

- ◆ Collecter et présenter les justificatifs nécessaires pour le remboursement des différents frais (péages, buvettes, hébergements...) en rappelant bien à ses coéquipiers de demander des factures, tickets, etc. Il centralise les demandes de remboursement de toute son équipe.
- ◆ Gérer les volants du club mis à disposition afin d'avoir une consommation raisonnée lors des rencontres
- ◆ Communiquer au cours des IC via un compte Whatsapp créé pour l'équipe en question
- ◆ Organiser les journées d'interclubs à domicile (matériel, buvette, pot de fin de rencontre, réservation gymnases, etc.)
- ◆ Trouver des bénévoles (si besoin) lors des journées à domicile. Exemple : une personne dédiée à la table de marque pour tous les IC.
- ◆ Restituer les salles/gymnases propres à l'issue des rencontres en respectant les horaires alloués par la mairie
- ◆ Envoyer les résultats/photos des rencontres à la commission interclubs en effectuant un résumé à insérer sur les réseaux sociaux et le site internet du club
- ◆ Faire remonter rapidement tout dysfonctionnement ET bon fonctionnement organisationnel ou logistique à la commission interclubs

Un capitaine qui ne se conforme pas aux directives du club peut être dessaisi du capitanat en cours de saison.

Le joueur nommé capitaine d'une équipe qui évolue à un niveau de jeu supérieur à celui de son équipe précédente ne sélectionne pas automatiquement les joueurs de son ancienne équipe.

Les joueurs

➤ La sélection

Les joueurs sont sollicités par les différents moyens de communications du club (mail, Whatsapp, annonces, etc.) en fin de saison pour les anciens et en début de saison pour les nouveaux joueurs. Il leur est demandé de confirmer expressément leur intérêt pour participer aux interclubs.

Critères de sélection (non hiérarchisés) : les critères suivants permettent de définir la sélection des joueurs et constituent le faisceau sur lequel s'appuyer.

➔ Les résultats en compétitions fédérales

- Le classement
- L'état d'esprit collectif
- L'investissement aux entraînements

Au-delà de ces critères, à niveau de jeu équivalent, pourront également servir de critères :

- La participation à la vie du club
- L'âge

En divisions 3 et inférieures, la sélection sera réalisée sur la base des critères suivants :

- L'état d'esprit
- La motivation
- La convivialité
- L'image donnée

Le classement des joueurs et joueuses est moins pertinent en D3 et divisions inférieures que dans les autres divisions, notamment pour favoriser la découverte de la compétition pour certains, une autre manière de se rencontrer pour d'autres, et cela aussi par affinité.

Un joueur qui arrive dans le club ne jouera pas en interclubs, sans que son niveau de jeu (différent du classement) soit connu (tournoi, participation aux créneaux...), particulièrement pour la première journée. Cette restriction peut être levée en cas de carence dans les effectifs et sur décision de la commission IC.

➤ Les engagements du joueur

Le joueur sélectionné devra fournir son dossier d'inscription complet au plus tard 3 semaines avant la 1ère journée qui le concerne.

Il s'investit dans un état d'esprit collectif et dans l'intérêt des équipes. Son intérêt personnel n'est pas prioritaire.

Il est disponible pour chaque journée d'interclubs, sauf cas de force majeure, à domicile comme à l'extérieur, et prend connaissance du calendrier dès le début de saison. Il accepte d'évoluer dans n'importe quelle équipe du club si la commission le sollicite pour cela.

Il est conscient de ne pas forcément pouvoir faire le nombre maximum de match dans la journée si l'effectif est plus important que le minimum requis.

Il s'engage à participer aux soirées de préparation organisées, y compris s'il ne peut être présent sur la journée suivante.

Il respecte son capitaine dans ses choix, ses partenaires, ses adversaires et les officiels de terrain ; il donne une bonne image du club, sur et en dehors du terrain.

Il encourage, soutient et supporte ses partenaires lors des rencontres. Le coaching est également possible et fortement souhaité, s'il ne nuit pas à la préparation des matchs suivant de la rencontre (échauffement à prendre en compte).

Chaque fin de saison, la commission interclubs sollicite l'avis des joueurs sur la saison écoulée. Les joueurs sont invités à apporter leur évaluation.

Les demandes de remboursement

Chaque capitaine centralise les demandes de remboursements de ses coéquipiers tout au long de la saison pour les transmettre en fin d'exercice à la trésorerie du club.

Il faut se rapprocher de la commission interclubs pour récupérer la fiche de remboursement type (une fiche par joueur et par saison maximum).

En cas de plus grosses dépenses liées aux réceptions de journée à domicile (commande buvette par exemple) ou aux journées à l'extérieur (grandes distances à parcourir par exemple), une demande exceptionnelle sur facture peut être faite à la trésorerie.

Pour les journées à l'extérieur, le regroupement par voiture est fortement souhaité. Pour toute demande d'hébergement, il faut en informer la commission interclubs en début de saison (pour tout déplacement supérieur à 2h de route). La commission statuera ensuite selon les cas.

Toute demande doit être accompagnée de justificatifs (péages notamment).

Tarif de remboursement au kilomètre : 0,10€ depuis son lieu d'habitation. Une fiche écrite des sommes remboursées selon les destinations sera établie par la commission une fois les poules connues.

Pour les joueurs habitants à plus de 50 kms du siège du club, un plafond de remboursement par joueur et par saison pourra être mis en place pour limiter les frais.

Les principes de fonctionnement des interclubs sont modifiés par le Conseil d'Administration, sur demande des capitaines et/ou proposition de la commission.

Les engagements du club

Le club s'engage à offrir aux joueurs et joueuses un tee-shirt floqué du club si le règlement du championnat dans lequel son équipe évolue l'exige.

Le club fournit les volants en quantité suffisante à toutes les équipes pour chacune de leur journée (en faire la demande au moins 10 jours avant auprès de l'entraîneur). En échange, les membres de l'équipe s'engage à les restituer après chaque journée à un membre de la commission.